

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE**  
**DU PARLEMENT EUROPÉEN**  
**DESTINÉ AU COMMISSAIRE-DÉSIGNÉ**

**Mariya Gabriel**

**Digital Economy and Society**

**1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

**Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelles sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et agir en faveur de l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre du programme stratégique de la Commission?**

**Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

Aujourd'hui, deux ans après le lancement de la stratégie du marché unique numérique, l'Union agit pour répondre à un défi majeur: faire de la transformation numérique une opportunité pour notre économie et société européennes. Nous devons être conscients et continuer à investir dans nos succès et notre potentiel tout en affrontant les nouvelles réalités et les enjeux avec des instruments innovants. Les intérêts de nos citoyens doivent se trouver au centre de nos politiques. C'est seulement par le biais d'un dialogue régulier et d'une coopération accrue avec tous les acteurs concernés que nous transformerons les barrières numériques existantes aujourd'hui en opportunités nous permettant de défendre nos valeurs et nos principes.

Le marché unique numérique est l'une des 10 priorités du Président Juncker. En accord avec ces priorités, je travaillerai à la réalisation du marché unique numérique avec pour objectifs primordiaux de contribuer à la croissance et aux investissements et de protéger les intérêts et les droits des citoyens. Ceci exige aussi de réagir avec rapidité et détermination aux défis urgents posés par l'évolution constante des technologies et des usages ainsi que leurs abus, comme les cyberattaques.

Je puiserai dans mon expérience en tant que chercheur dans le cadre de deux projets européens (EQUAL et PARENEL), pour appliquer une méthode de travail innovante dans la recherche de solutions. En effet, cette mission m'a permis de comprendre à quel point il est essentiel de soutenir, y compris financièrement, la recherche scientifique pour mettre en

commun des données et des ressources qui nous mèneront à la pointe des avancements technologiques et scientifiques et ainsi affirmer l'excellence européenne. En tant que décideurs politiques européens, nous avons le devoir d'agir et je m'engage à mettre en œuvre les instruments et les actions nécessaires pour atteindre cet objectif.

Ensuite, jeune élue de 30 ans au Parlement européen, j'étais consciente de la chance et de l'opportunité qui se sont présentées à moi de mettre en avant ma vision et mon engagement européens. Les intérêts des citoyens ont été dès le départ ma priorité. Les sujets sur lesquels j'ai travaillé m'ont confirmé dans la recherche et la mise en œuvre du principe de cohérence entre nos politiques internes et externes. C'est cette cohérence qui doit guider nos actions.

En parlant du numérique, nous touchons à un ample éventail de sujets qui nécessitent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques cohérentes, entre la stratégie numérique et le plan d'investissements, le pilier social, l'Union de l'énergie et climat, ainsi que l'Union économique et monétaire. Ceci intéresse un grand nombre de Commissions parlementaires, qui travaillent sur des défis aussi variés que la sécurité de nos citoyens et nos libertés et droits fondamentaux (LIBE), le rôle des femmes dans les Technologies de l'Information et de Communication et l'économie (FEMM), la couverture internet dans les zones rurales et les défis générationnels (AGRI), ou encore le rôle de l'Europe dans le monde (AFET), pour ne citer que quelques exemples. Au cours de mes mandats parlementaires, j'ai eu l'occasion de contribuer activement à ces travaux. Pour le futur, je m'engage à mettre en avant une approche holistique avec, au cœur, les citoyens.

Tous ces aspects font partie du portefeuille et je compte les réaliser en coopération avec le Vice-président Ansip et les Commissaires de l'équipe de projet. C'est par ma méthode de travail fondée sur le dialogue, la coopération et le compromis, que je compte rassembler autour de résultats concrets pour le citoyen. C'est cette méthode que je continuerai d'appliquer en tant que Commissaire dans le cadre des politiques qui me seront confiées.

Dans ce contexte j'attache une importance primordiale au rôle du Parlement européen, co-législateur sur pied d'égalité avec le Conseil et courroie de transmission par excellence des intérêts des citoyens. Je compte sur le soutien des Membres du Parlement européen et des Etats Membres pour atteindre ensemble nos objectifs et assurer la mise en œuvre effective de nos politiques.

En toutes circonstances, j'ai respecté tant la lettre que l'esprit des traités européens et l'obligation d'agir dans l'intérêt de l'Union européenne. Depuis mon arrivée au Parlement européen, je n'ai occupé aucune autre fonction et n'ai eu aucune autre activité professionnelle. Dans le cadre de mes nouvelles fonctions, je m'engage à respecter sans faillir, dès ma nomination, les devoirs d'indépendance, de transparence, d'impartialité et de disponibilité prévus à l'article 17, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne et à l'article 245 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Je me conformerai aux règles de déontologie énoncées aux articles susmentionnés et dans le code de conduite des Commissaires.

J'ai veillé à ce que la déclaration d'intérêts prévue dans le code de conduite des Commissaires soit dûment remplie et rendue accessible, et je m'engage à la mettre à jour en cas de modification, ainsi qu'à en informer immédiatement le Président.

Je m'engage à éviter toute fonction ou toute situation qui mettrait en cause mon indépendance, mon impartialité et ma disponibilité au service de la Commission. Je m'emploierai avec la

plus grande vigilance à éviter ou résoudre toute situation pouvant entraîner un conflit d'intérêts dans l'exercice de mes fonctions.

## **2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen**

**Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?**

**Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? En ce qui concerne les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?**

Le Président Juncker s'est engagé auprès des Européens pour un marché unique numérique tout en rendant le développement des politiques de la Commission plus transparent tout au long de leur élaboration, condition nécessaire pour renforcer notre légitimité publique au niveau européen. L'accord interinstitutionnel relatif au "Mieux Légiférer" a institutionnalisé cet objectif d'ouverture par défaut dans les procédures de travail de la Commission. Je tiendrai entièrement cet engagement et m'assurerai que mon style de direction le reflète.

Mon intention est de prendre des initiatives politiques de qualité, en impliquant dès le début l'ensemble des Commissaires concernés au sein des groupes de projet créés en début du mandat de cette Commission pour assurer une prise en compte de toutes les sensibilités et le meilleur équilibre possible pour les propositions. J'intégrerai ces aspects dans mes pratiques de travail afin: i) de permettre l'implication en profondeur du Parlement et du Conseil dans l'initiation, le développement et la mise en œuvre des politiques publiques; ii) de gérer ces interactions de façon ouverte, transparente, constructive et efficace, afin qu'elles génèrent le meilleur résultat possible; iii) d'assurer que les Commissions Parlementaires pertinentes soient associées à tout développement majeur en même temps et à pied d'égalité avec le Conseil.

Concrètement, j'affirme mon engagement à promouvoir un dialogue régulier et approfondi avec le Parlement européen à chaque étape du processus législatif, notamment avec les Commissions parlementaires ITRE, IMCO, JURI, CULT, et LIBE, qui travaillent déjà sur les propositions présentées par la Commission.

Je m'engage également à saisir toutes les occasions politiques qui se présenteront pour réaffirmer l'importance de procéder à des analyses d'impact et à des consultations publiques de haute qualité, sans lesquelles l'analyse politique au niveau européen risque d'être faussée.

## **3. Priorités**

**Quelles sont les principales priorités que vous entendez traiter dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu de l'accent mis sur l'emploi, la croissance, les investissements et la compétitivité? Quel calendrier prévoyez-vous pour la réalisation de ces priorités? De quelle manière prévoyez-vous de faciliter la préparation et l'adoption des propositions législatives visant à achever le marché unique numérique? Quelles mesures envisagez-vous pour garantir la cybersécurité en Europe? De quelle façon comptez-vous garantir le respect des normes professionnelles et éthiques les plus exigeantes possibles, la qualité des propositions législatives, la transparence pleine et**

**entière des activités des groupes de pression (envers vous et vos services) et une consultation systématique et équilibrée de toutes les parties intéressées, compte également tenu de la nécessité d'effectuer des analyses d'impact approfondies?**

Le marché unique numérique vise à assurer que la révolution numérique soit source de croissance, d'emploi et de compétitivité en Europe. Dans le contexte politique actuel de doute, voire de méfiance, de la part de certains de nos concitoyens à l'égard du projet européen, je pense qu'il est impératif de redoubler d'efforts pour la réalisation des priorités politiques identifiées depuis 2014 et pour que les actions annoncées soient mises en œuvre rapidement afin d'assurer que des changements concrets interviennent au plus vite dans la vie des citoyens et des entreprises.

J'ai l'honneur d'avoir été désignée pour un portefeuille en plein essor qui bénéficie d'une attention politique considérable de la part des co-législateurs. Comme annoncé en mai 2015, la Commission européenne a déjà présenté 35 initiatives politiques, dont 21 législatives, avec des succès déjà tangibles. Je pourrai m'appuyer sur certains d'entre eux pour montrer aux citoyens et aux entreprises les bénéfices de nos politiques: la suppression des frais d'itinérance, la portabilité des contenus dans l'Union, la réattribution de la bande des 700 MHz pour la connectivité de très haut débit, l'initiative « WiFi4EU », qui vise à favoriser l'installation de points d'accès wifi publics gratuits dans les communautés locales à travers l'Union et le dispositif de droit d'auteur mettant en œuvre dans l'Union le traité de Marrakech, qui aidera les non-voyants et malvoyants à avoir un meilleur accès aux livres et textes imprimés.

Toutefois, un travail important reste nécessaire pour faire progresser les autres dossiers législatifs. Nous devons en particulier parvenir à des accords politiques avec les co-législateurs sur les propositions relatives au code des télécommunications électroniques, à la réforme des droits d'auteur, des services de médias audiovisuels et en matière de blocage géographique injustifié. J'ai la conviction que grâce à mon expérience au Parlement européen et à une coopération renforcée entre le Parlement et le Conseil dans les négociations législatives en cours, le calendrier fixé par les Présidents de la Commission Européenne, du Parlement européen et du Conseil pourra être respecté.

Comme annoncé lors de l'examen à mi-parcours de la stratégie pour un marché unique numérique, je préparerai de nouvelles initiatives ciblées dans le domaine de la cyber-sécurité, de l'équité des relations entre les plateformes et les entreprises opérant sur ces plateformes, de la libre circulation transfrontière des données à caractère non personnel, de l'accessibilité et de la réutilisation des données du secteur public et des données obtenues au moyen de fonds publics.

Il est essentiel que le dispositif européen de prévention et de lutte contre les cyber-attaques soit plus opérationnel, y compris pour protéger les institutions et les processus politiques européens. C'est ainsi que je procéderai d'ici septembre prochain au réexamen de la stratégie de l'UE en matière de cyber-sécurité et présenterai une proposition de nouveau mandat de l'Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information afin de mieux répondre aux nouveaux défis posés par la montée des risques de cyber-attaque. La Commission travaillera également sur des propositions de mesures complémentaires concernant les normes de cyber-sécurité ainsi que la certification et l'étiquetage, afin de renforcer la sécurité des objets connectés.

Je prêterai une attention toute particulière aux défis que la transformation numérique pose à notre société européenne et à son modèle social. D'une part, nous devons veiller à ce que les innovations numériques apportent le maximum de bénéfices à l'ensemble de nos concitoyens, dans le respect des valeurs démocratiques et sociales européennes. D'autre part, il est de notre devoir d'aider les citoyens et les entreprises à réussir la période transitoire vers l'économie et la société numériques à la, notamment par des actions d'éducation et de formation et une meilleure coopération entre les approches nationales des systèmes de protection sociale. Enfin, disposer d'administrations et de services publics modernes, flexibles et interopérables est un élément clef d'une économie digitale, ouverte, efficace et inclusive. A cet égard, je vais continuer à développer les actions en cours en matière d'interopérabilité et poursuivre un programme ambitieux de soutien à la numérisation des administrations publiques.

Afin de mieux préparer le travail législatif et faciliter l'adoption des propositions législatives dans les mois à venir, je m'appuierai sur mon expérience au Parlement européen, sur ma capacité à travailler avec différents interlocuteurs et sur mon sens de l'écoute et du dialogue pour contribuer activement au travail d'équipe au sein de la Commission, en particulier au sein de l'équipe de projet « marché unique numérique » présidée par le Vice-président Ansip.

Je veux clairement affirmer ma volonté de respecter les normes de qualité les plus élevées lors de la préparation des actions à venir, en particulier s'agissant de propositions législatives ou de dépenses budgétaires. Je m'engage à suivre à la lettre les normes énoncées dans l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission européenne et dans l'accord interinstitutionnel "mieux légiférer". Il s'agit là d'un élément essentiel et déterminant pour la qualité des propositions et, in fine, pour améliorer la qualité et la légitimité des propositions et renforcer l'image de l'UE auprès de nos concitoyens.

Je porterai une attention particulière aux évaluations d'impact approfondies, qui permettent de mieux cibler et de mieux calibrer les propositions de la Commission européenne sur la base d'une analyse approfondie et multidimensionnelle. Dans mon expérience au Parlement européen, j'ai déjà à maintes reprises pu constater l'importance d'une organisation rigoureuse des consultations publiques, qui doivent être ouvertes et accessibles de manière à améliorer la qualité et la légitimité des propositions auprès des citoyens européens.

Enfin, je veillerai à respecter et à faire respecter pleinement par mon équipe et mes services les normes professionnelles et éthiques élevées définies par les institutions européennes, et qui sont à la base de l'action du personnel de la Commission. En particulier, la transparence des activités de groupes de pression – qu'elles me soient destinées ou visent mon Cabinet et mes services - est d'une importance capitale pour montrer une interaction ouverte et impartiale avec l'ensemble des parties prenantes.

#### **4. Communications électroniques**

**Dans le contexte du réexamen du cadre en matière de communications électroniques et de l'ORECE: Quel est votre point de vue sur**

- (i) le rôle de la concurrence et de l'investissement dans ce secteur,**
- (ii) les problèmes les plus critiques sur le marché intérieur pour les réseaux et services de téléphonie fixe et mobile et leurs utilisateurs, en précisant les solutions que vous privilégiez,**

**(iii) l'évolution du déploiement de réseaux (réseaux locaux/régionaux, 4G/5G, concentration du marché), et**

**(iv) le futur rôle de l'ORECE?**

(i) Je crois que la concurrence fonctionne en synergie avec la connectivité et les besoins en investissement qui y sont associés ; la concurrence entraîne l'investissement et contribue donc aux objectifs de connectivité pour l'Europe. La priorité actuelle doit être la fourniture de l'accès à une connectivité sans contrainte, basée sur des infrastructures très haut débit fixes et mobiles, condition préalable à un marché unique numérique. Les européens dans les zones urbaines et rurales auront tous besoin de plus en plus de connectivité de très haut débit.

Je suis favorable à des mesures politiques qui tiennent compte du rôle que la concurrence joue dans la promotion de l'investissement et donc de la connectivité en Europe. Nous devons veiller à rester à niveau avec les autres régions du monde et assurer la compétitivité de nos industries qui dépendent de plus en plus des infrastructures de télécommunications.

L'expérience prouve que la réglementation *ex-ante* des télécommunications constitue un facteur important de la concurrence, axé sur l'accès, la concurrence par les infrastructures ou la promotion du co-investissement. Cette dernière est cruciale dans les zones rurales, très en retard et où les coûts par ménage sont souvent plus élevés. Si 76% des européens ont accès aux réseaux de la prochaine génération, seulement 40% l'ont dans les zones rurales.

Le choix des utilisateurs est également très important : une modernisation du service universel est nécessaire pour assurer une connectivité abordable à tous les citoyens indépendamment de leur situation sociale.

(ii) Les réseaux de télécommunications doivent faire partie intégrante du marché intérieur car les services qui en dépendent sont fournis et accessibles à travers les frontières. Les fournisseurs de services numériques doivent pouvoir répondre à la demande au niveau européen et non seulement national. Le nouveau code des communications électroniques vise à traiter ces problèmes, je vais en aborder les plus urgents.

Pour les réseaux fixes, le principal défi consiste à garantir que les obligations réglementaires ne soient imposées que lorsqu'elles servent à résoudre un véritable problème de concurrence qui nuit aux utilisateurs. Il s'agit ainsi d'offrir aussi des règles proportionnées et prévisibles.

Pour ce qui est des réseaux sans fil, il faut garantir un accès en temps opportun au spectre, sous des conditions prévisibles, durables et qui tiennent compte du défi financier que pose le déploiement de réseaux de très haut débit « 5G » très denses. Des meilleures conditions pour l'investissement vont de pair avec des exigences d'intérêt public, surtout en matière de couverture des territoires ou de mise à disposition des ressources de spectre aux opérateurs. Je tiens à trouver un équilibre entre les préoccupations légitimes des États membres et la nécessité pour les entreprises et les citoyens européens de bénéficier d'une meilleure coordination sur certains aspects de la gestion du spectre.

Quant aux services de communication fixes et mobiles et leurs utilisateurs, il y a deux défis principaux : premièrement, assurer la protection effective des utilisateurs de tous les services de communication quelle que soit la technologie sur laquelle ils reposent. Ceci est essentiel en termes de sécurité et de confidentialité des communications électroniques. Deuxièmement, il faut adapter les règles de la protection des consommateurs aux développements technologiques et commerciaux.

(iii) C'est un fait que l'UE améliore sa connectivité, mais cela ne suffit pas encore à répondre aux besoins futurs en termes de vitesse, qualité de service et fiabilité des connexions telles que définies dans les objectifs de la stratégie "*Vers une société européenne du giga-bit*" pour 2025.

Les États membres doivent redoubler d'efforts en commençant par revoir leurs plans nationaux ou régionaux de déploiement des réseaux de très haut débit afin de les porter à l'horizon 2025.

Malgré l'effort attendu des opérateurs privés, les estimations actuelles suggèrent que 155 milliards d'euros d'investissement privés et publics additionnels seront nécessaires pour réaliser les objectifs à l'horizon 2025. C'est pour répondre à cette exigence que les règles des télécommunications ont été modernisées afin d'offrir une prédictibilité juridique nécessaire à la planification d'investissements de long terme. Il est à ce titre crucial que les nouvelles règles soient adoptées au plus vite pour créer ce nécessaire terreau de sécurité juridique pour les investisseurs.

Les fonds structurels, le Fonds européen pour les Investissements Stratégiques et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe sont déjà mobilisés : il est essentiel de nous montrer créatifs et de renforcer notre contribution. La Commission mettra en balance ces divers éléments lors des préparatifs pour la prochaine programmation financière. Je compte sur votre soutien pour assurer des ressources budgétaires suffisantes afin de réaliser nos ambitions communes pour l'Europe.

(iv) L'Organe des Régulateurs européens des Communications Electroniques (« ORECE ») a apporté une contribution significative aux efforts visant à développer un véritable marché unique pour les télécommunications. Son rôle est crucial pour assurer une approche réglementaire harmonisée. Récemment, il a été appelé à jouer un rôle plus important, dans des domaines tels que la neutralité du réseau et l'itinérance ("roaming").

Le rôle important que cet organe a à jouer dans la définition d'une vision stratégique européenne pour les communications électroniques a également été reconnu par le Parlement européen dans sa Résolution «Vers un Acte du marché unique numérique» du 19 janvier 2016. En particulier, le Parlement européen a demandé à la Commission d'intégrer davantage le marché unique numérique en veillant à ce qu'un cadre institutionnel plus efficace soit mis en place, qui renforce le rôle, la capacité et le processus décisionnel de l'ORECE, ainsi que ses ressources financières et humaines et qui améliore sa structure. C'est l'objectif de la proposition de la Commission et je travaillerai avec les co-législateurs pour trouver la meilleure solution possible.

## **5. Coopération/contrôle**

**En tant que commissaire responsable de l'économie numérique et de la société numérique, comment assurerez-vous la coordination avec les vice-présidents pilotant les équipes de projet dont relève votre domaine politique ainsi qu'avec les autres commissaires des équipes de projet, et comment comptez-vous contribuer au partenariat productif avec la commission de l'industrie, de l'énergie et de la recherche? En particulier, quelles mesures allez-vous prendre pour faciliter le contrôle par la commission ITRE des procédures législatives et non législatives (y compris la préparation des actes législatifs ainsi que des actes délégués et des actes d'exécution) ainsi que le contrôle de leur mise en œuvre?**

Avec un portefeuille politiquement stratégique à facettes multiples, qui recoupe les travaux de plusieurs Vice-Présidents et Commissaires, la coordination n'est pas un choix – c'est une nécessité absolue.

Tout au long de mon mandat je maintiendrai une étroite collaboration avec tous mes collègues Commissaires ; une interaction approfondie avec les Membres du Parlement et les Commissions parlementaires ainsi qu'avec le Conseil des Ministres ; un dialogue constructif avec les citoyens, la société civile et tous les autres parties prenantes.

Je collaborerai étroitement avec le Vice-président en charge du marché unique numérique afin de mener à bien les propositions en cours, de donner suite au récent examen à mi-parcours de la Stratégie pour le marché unique numérique et de développer de nouvelles propositions pour parachever ce marché. Avec la Haute Représentante pour les Affaires Étrangères et la Politique de Sécurité, le Vice-président en charge du Marché Unique Numérique et le Commissaire pour l'Union de la Sécurité, je travaillerai à des mesures pour rendre l'Europe plus sûre et plus fiable en ligne, aidée par mon expérience sur ces questions au sein des Commissions LIBE et AFET.

Je contribuerai à l'équipe de projet mené par le Vice-président en charge de l'Emploi, de la Croissance, de l'Investissement et de la Compétitivité pour créer des conditions propices à stimuler l'investissement privé et public. Je coopérerai étroitement avec le Premier Vice-président pour soutenir la liberté d'expression, la liberté d'information et le pluralisme des médias ainsi que la diversité et l'ouverture de l'internet. Sur tous ces aspects, le Commissaire en charge du Budget et des Ressources Humaines sera un partenaire précieux.

Ma coopération étroite avec le Commissaire en charge de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et du Sport permettra de soutenir le développement des industries européennes des médias, des contenus et de la création. Je me réjouis de collaborer avec la Commissaire en charge de l'Emploi, des Affaires Sociales, des Compétences et de la Mobilité des Travailleurs, le Commissaire en charge de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et du Sport et la Commissaire en charge de la Justice, des Consommateurs et de l'Égalité des Genres pour renforcer et promouvoir les compétences numériques et la formation continue.

J'attache une importance primordiale au dialogue et à la coopération avec le Parlement Européen - l'institution qui assure le contrôle démocratique nécessaire au sein du triangle institutionnel européen. Je continuerai à être à l'écoute de vos attentes et aspirations spécifiques dans les domaines dont j'aurai la charge. Je compte sur vous et votre soutien pour réaliser nos objectifs, dans la transparence et l'esprit de dialogue pour défendre et promouvoir les intérêts des citoyens européens.

## **6. Portefeuille**

**En vertu de l'article 167, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, toutes les politiques élaborées au niveau de l'Union doivent tenir compte des aspects culturels. Par ailleurs, le portefeuille qui vous est confié souligne explicitement la nécessité de garantir et de promouvoir la diversité culturelle et linguistique. De quelle manière veillerez-vous à ce que les politiques et les actions que vous comptez mettre en œuvre tiennent dûment compte des aspects culturels? Comment comptez-vous faire en sorte que les besoins et caractéristiques du secteur de la culture et de la création, et notamment de la production et consommation de contenus culturels et créatifs, soient pris en compte dans l'économie numérique? Quels efforts entreprendrez-**

**vous pour accroître l'aide financière de l'Union au secteur de la culture et de la création, y compris dans le cadre de l'EFSI, notamment pour le secteur audiovisuel/cinématographique? Vous êtes chargée du sous-programme MEDIA du programme Europe créative. Quelle est votre évaluation des résultats du programme Europe créative en général et du sous-programme MEDIA en particulier? Le cas échéant, quels changements jugez-vous importants dans la prochaine génération du programme?**

Les industries culturelles et créatives sont un atout majeur pour notre économie. Dans le cadre de l'Europe Créative, le sous-programme MEDIA est le principal programme sous ma responsabilité qui s'adresse au contenu audiovisuel de type créatif et culturel. Il répond à deux objectifs principaux: protéger la diversité culturelle et renforcer la compétitivité économique du secteur. Ils sont complémentaires: la diversité de nos cultures inspire la haute qualité de nos œuvres, tandis qu'une industrie performante est nécessaire pour les produire et les distribuer à l'échelle européenne. Le Programme Horizon 2020 comporte aussi un volet culturel, les technologies numériques représentant un formidable potentiel pour le rayonnement de la culture.

\*

Je m'engage à veiller à la cohérence de nos instruments de soutien aux industries culturelles et créatives et notre réglementation. Ceci inclut:

- Le programme MEDIA, qui continuera à soutenir la création du contenu audiovisuel et sa distribution au sein de l'Union;
- La finalisation de la négociation de la directive sur le droit d'auteur. Elle introduit notamment des obligations pour certains sites de partage, qui permettent aux utilisateurs de télécharger des contenus protégés par le droit d'auteur, et qui sont devenus d'importants canaux de distribution de contenus. Elle contient également des mesures visant à améliorer la transparence et l'équilibre dans les relations entre les créateurs et leurs partenaires contractuels;
- La finalisation de la négociation de la directive 'Services de médias audiovisuels' qui vise à renforcer la production et la distribution des œuvres européennes, en particulier en ce qui concerne leur diffusion à travers des services de Vidéo à la Demande (quota minimal et obligation de mise en avant).

\*

Je considère que l'accès au financement est fondamental pour le secteur créatif et culturel qui rencontre des difficultés pour obtenir des investissements privés. En 2016, la Commission a lancé, dans le cadre du Programme Europe Créative, un instrument financier innovant - un Mécanisme de Garantie - avec un budget de € 120 millions pour 2016-2020 qui vise à faciliter l'accès au financement des Petites et Moyennes Entreprises dans les secteurs culturels et créatifs et à améliorer la capacité des intermédiaires financiers à évaluer les risques associés.

Ce Mécanisme de Garantie devrait très bientôt accorder les premiers prêts en faveur des Petites et Moyennes Entreprises.

L'année 2016 a vu fêter le 25<sup>ème</sup> anniversaire de MEDIA, une marque désormais synonyme de qualité artistique et de créativité.

Par ailleurs, une série de mesures concrètes, financées notamment par le Programme MEDIA, accompagne nos propositions législatives. Ces mesures visent à faciliter l'accès et la valorisation des œuvres européennes en ligne. Je m'efforcerai de les mettre en œuvre en parallèle de la négociation des textes législatifs.

Je présenterai en décembre 2017 au Parlement et au Conseil un rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme Europe Créative, y compris MEDIA, ainsi que des recommandations pour l'avenir.

Les résultats sont encourageants: une très bonne exécution financière, 400 films par an distribués dans d'autres pays européens et un réseau de 1000 cinémas européens dans 33 pays qui projettent une proportion élevée de films européens dits "non-nationaux".

## **7. Priorités**

**Vous êtes chargée de contribuer au succès d'un secteur européen des médias et des contenus capable de toucher de nouveaux publics et d'exploiter le potentiel de l'environnement numérique. Plusieurs initiatives législatives et non législatives ont d'ores et déjà été soumises, dans l'optique notamment d'actualiser la réglementation des médias et de moderniser la législation relative aux droits d'auteur. Quels résultats attendez-vous de ces initiatives pour pouvoir les juger fructueuses? Prévoyez-vous d'autres initiatives pour développer davantage le secteur des médias et des contenus et renforcer l'accès du public aux contenus culturels, en particulier audiovisuels? Prévoyez-vous d'autres initiatives pour développer davantage le secteur des médias et des contenus et renforcer l'accès du public aux contenus culturels, en particulier audiovisuels? Envisagez-vous d'autres initiatives destinées à protéger les mineurs des contenus dangereux? Quelles propositions législatives entendez-vous soumettre, et selon quel calendrier, étant donné que la fin de la législature impliquera une certaine discontinuité? La formation de la main-d'œuvre numérique est un des piliers d'une économie numérique performante. À votre avis, comment l'Union européenne peut-elle contribuer à combler le déficit actuel de compétences numériques? Dans le contexte de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe et d'initiatives telles que la coalition en faveur des compétences et des emplois numériques, quelles autres initiatives contribueraient, selon vous, à renforcer les compétences numériques dans l'Union?**

Je m'investirai très activement, en m'appuyant sur les discussions en cours au Parlement européen et au Conseil, pour faire en sorte que les réformes proposées, notamment sur le droit d'auteur et les règles audiovisuelles, soient adoptées rapidement et répondent aux objectifs que nous nous sommes fixés.

**La réforme des règles du droit d'auteur** proposée par la Commission en septembre 2016 est essentielle pour adapter les règles existantes aux technologies numériques et aux nouvelles formes d'accès aux contenus. Je considère essentiel de maintenir l'ambition proposée sur tous les sujets couverts: choix et accès aux contenus en ligne; modernisation des règles dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de l'inclusion des personnes handicapées; règles plus équitables pour un meilleur fonctionnement du marché du droit d'auteur. Les initiatives sur la **portabilité des services de contenu en ligne** et **l'accès transfrontière aux**

**programmes de radio et de télévision** permettront notamment de faciliter l'accès au contenu culturel, en particulier audiovisuel.

La **proposition de révision de la Directive Services de Médias Audiovisuels** est en cours d'examen au Parlement européen et au Conseil. J'espère parvenir à une adoption rapide d'un texte équilibré, qui couvre de manière cohérente les nouveaux acteurs, qui permette de protéger efficacement les téléspectateurs et les utilisateurs de contenu audiovisuel et accroisse la compétitivité du secteur audiovisuel européen. La proposition de la Commission vise en particulier à faciliter l'accès au contenu audiovisuel en renforçant les obligations des services de vidéo à la demande en matière de **promotion des œuvres européennes**.

\*

Les mineurs, qui regardent de plus en plus de contenus audiovisuels sur les services de vidéo à la demande, doivent être protégés de la même manière qu'à la télévision. C'est pour cela que je défendrai les mesures proposées pour la protection des mineurs dans le cadre de la **révision de la Directive Services de Médias Audiovisuels**.

Je continuerai mon engagement avec les **"Safer Internet Centres"** pour rendre l'internet plus sûr pour nos enfants. Je compte renforcer notre collaboration avec l'**"Alliance pour une meilleure protection des mineurs en ligne"** pour améliorer, par le biais de l'autorégulation, l'environnement en ligne pour les enfants tant au niveau du contenu que des comportements préjudiciables (par exemple le cyber-harcèlement).

\*

La transformation numérique, tout comme les précédentes avancées technologiques, amène d'immenses gains de productivité. Néanmoins, elle a aussi des répercussions sur la société, en particulier sur le marché du travail. Certains emplois sont amenés à disparaître, d'autres seront créés, et la majorité seront transformés. Il faut de toute évidence accompagner la transformation numérique, en premier lieu en permettant à tous les citoyens d'acquérir les compétences numériques qui leur permettront de s'adapter aux changements déjà amorcés.

Dans le cadre de la "Nouvelle stratégie pour les compétences en Europe", la Commission a invité les États membres de l'UE à élaborer des stratégies nationales pour le développement des compétences numériques. La Commission a également lancé la "Coalition en faveur des compétences et des emplois numériques". Je travaillerai avec le Parlement européen afin d'assurer la cohérence entre la mise en œuvre des stratégies nationales et les initiatives européennes.

Je soutiens pleinement le **projet pilote "Digital Opportunity scheme for internships"** qui vise à fournir aux diplômés et étudiants une expérience professionnelle dans le domaine numérique dans un autre Etat Membre. Un tel projet pilote a vocation à être étendu pour permettre au plus grand nombre de diplômés d'acquérir une expérience pratique dans le domaine du numérique.

## **8. Situation actuelle**

**La nécessité de garantir un journalisme indépendant et de qualité figure actuellement au premier rang des priorités politiques. En même temps, un consensus s'est formé sur le besoin d'en faire davantage pour fournir aux citoyens de l'Union une couverture informative et non partisane des affaires européennes. À votre avis, comment l'Union**

**peut-elle soutenir cette couverture journalistique indépendante et de qualité des affaires européennes sur l'ensemble des supports médiatiques, et tout particulièrement dans le cadre des nouveaux médias et des nouvelles technologies? Une des missions spécifiques qui vous ont été confiées est la promotion d'un modèle d'entreprise durable pour Euronews. Comment comptez-vous vous y prendre? Quel rôle jouera Euronews dans la mission globale d'assurer une couverture journalistique indépendante des affaires européennes? Quelles sont les autres initiatives que vous comptez promouvoir et soutenir? Vous avez également pour tâche de réfléchir à la manière dont l'Union pourrait contribuer à protéger les citoyens des «fausses informations», notamment sur les plateformes en ligne. De quelle manière envisagez-vous d'assurer un équilibre entre le rôle que jouent les plateformes en ligne dans l'accès des citoyens et des consommateurs aux médias et aux contenus culturels, d'une part, et la nécessité d'élaborer un cadre solide pour les réglementer, d'autre part?**

La couverture des affaires européennes se fait le plus souvent sous un angle national ou régional. Le dernier Eurobaromètre a montré que seulement 38% des Européens se sentent 'bien informés' sur les affaires européennes. Je considère qu'un journalisme indépendant et de qualité qui traite des affaires européennes est essentiel pour les citoyens et pour l'espace public européen démocratique.

L'autorité budgétaire a soutenu cette vision à travers la ligne budgétaire des Actions Multimédias. Ces actions visent à renforcer la couverture des affaires européennes dans une perspective pan-européenne, c'est-à-dire, au-delà des perspectives nationales, afin de permettre aux citoyens de s'engager dans la politique européenne.

Même si les ressources sont modestes comparées à celle des Etats membres ou du secteur privé, la Commission a cherché à maximiser l'impact en soutenant les formats les plus appréciés par les citoyens:

- La télévision: avec le soutien à la chaîne pan-européenne Euronews
- La radio: avec le financement du réseau des radios Euranet Plus
- Les nouvelles technologies: avec un soutien offert à la production de contenu en ligne basé sur le journalisme de données. Deux groupes de médias ont été sélectionnés. Cette action a permis, pour la première fois, une coopération entre l'agence de presse allemande DPA, l'agence française AFP et l'agence italienne ANSA.

\*

Je suis chargée de «développer et promouvoir un modèle d'entreprise durable pour Euronews, notamment en continuant à développer sa mission de service public, en l'aidant à trouver de nouveaux partenaires et en faisant un meilleur usage des technologies de transmission numérique, dans le plein respect de l'indépendance éditoriale d'Euronews».

La Commission a soutenu Euronews depuis son lancement en 1993. En 2010, la Commission a reconnu à Euronews une mission d'intérêt général pour l'Union puisque Euronews demeure la seule chaîne qui couvre les enjeux européens avec une perspective qui va au-delà des nations européennes. En conséquence, il a été décidé de conclure un accord de partenariat et un cadre de coopération stable pour son financement.

Le Parlement européen a demandé à plusieurs reprises de poursuivre et de renforcer le soutien accordé à Euronews pour garantir son multilinguisme et son rôle dans la création d'un espace

public européen ainsi que dans le cadre de la diplomatie culturelle de l'UE. Les différentes évaluations réalisées depuis 2009 ont conclu que la chaîne a accompli ces missions.

Récemment, Euronews a mis en place une stratégie ambitieuse afin d'adapter son modèle de production et distribution aux nouvelles tendances du marché. La Commission suit de près la mise en œuvre de ce nouveau modèle afin de s'assurer que Euronews préserve sa mission historique et d'évaluer comment les actions de la Commission peuvent être rendues plus performantes.

La Commission a signé avec Euronews une nouvelle convention cadre de partenariat en février 2017 pour une durée de 4 ans. Cette convention nous permettra de financer des programmes sur les affaires européennes et aussi de soutenir le régime multilingue de la chaîne.

La Commission s'est engagée à protéger la diversité linguistique d'Euronews. En parallèle, un effort continu d'adaptation aux nouvelles habitudes du public et à l'évolution technologique est à prévoir au cours des prochaines années. Déjà, deux versions linguistiques d'Euronews financées par l'UE, l'arabe et le farsi, sont devenues numériques. Le dernier audit de performance de 2016 indique un fort potentiel pour une telle transition.

En ce qui concerne l'accord avec NBC, selon mes informations, cet accord a été finalement validé récemment, après des mois de négociations entre les différents actionnaires d'Euronews. Comme vous le savez, Euronews est une entreprise privée, et par conséquent libre de prendre ses propres décisions stratégiques. En revanche, étant un partenaire fondamental de la chaîne, la Commission a exigé certaines garanties de la part d'Euronews et s'est engagée à analyser les effets potentiels de l'accord NBC-Euronews sur le partenariat.

La Commission pourrait se retirer de l'accord de partenariat si ces garanties ne sont pas respectées. Pendant mon mandat, je m'engagerai à suivre de près la mise en place de l'accord et les modalités de coopération avec Euronews, pour assurer la valeur ajoutée de nos actions.

Le budget des Actions Multimédias a été fortement réduit (~20%) sous le MFF actuel (2014-2020). Cette évolution met les perspectives futures sous pression. Néanmoins, la Commission, avec le soutien du Parlement européen, a réussi au cours des dernières années à maintenir la stabilité budgétaire des actions d'Euronews ainsi que la continuité du réseau des radios Euranet Plus.

La Décision de Financement pour 2017 prévoit un nouveau cadre de subvention pour Euranet Plus, afin de permettre la production de programmes de radio par le réseau au cours des deux prochaines années (de mi-2017 jusqu'à mi-2019). Cette subvention aura une dimension plus modeste que le contrat précédent à cause des contraintes budgétaires, mais l'objectif visant à consolider un cadre de coopération entre radios nationales et régionales européennes est maintenu.

\*

En ce qui concerne les « fausses nouvelles », l'approche de la Commission met l'accent sur des mesures efficaces, volontaires et d'autorégulation ainsi que sur des interventions réglementaires ciblées.

Au-delà des dispositions proposées dans le cadre de la révision de la directive sur les Médias Audiovisuels pour renforcer la lutte contre les discours incitant à la haine, je présenterai des

mesures supplémentaires afin d'encourager davantage de mesures proactives de la part des plateformes en ligne et des réseaux sociaux. Un autre volet de notre action consistera à renforcer conjointement avec la Haute Représentante notre communication stratégique pour contrer les campagnes de désinformation au-delà de l'Union.

Au niveau politique, notre boîte à outils pour lutter contre les fausses nouvelles comprend plusieurs éléments:

- Vérification du contenu contre les "fausses nouvelles": La Commission consacre du financement Recherche & Innovation au développement d'outils qui aident des opérateurs à identifier et à vérifier les contenus distribués en ligne, y compris ceux qui sont illicites ou néfastes.
- La Commission a également établi un dialogue constructif avec les principaux opérateurs de réseaux sociaux afin de surveiller les progrès réalisés dans la résolution de problèmes clés tels que les "fausses nouvelles" grâce à des collaborations avec des points presse (p. Ex. Vérification des faits) et / ou des initiatives visant à améliorer l'éducation aux médias parmi les utilisateurs.
- Education aux médias: Notre travail comprend un engagement proactif avec les principales plateformes de médias sociaux, y compris Facebook, Google et Twitter, et avec des experts en éducation aux médias issus de toute l'Europe.
- Dialogue avec les Etats membres: l'objectif est de mettre en place un groupe d'experts des réseaux sociaux au sein des Etats membres pour identifier les bonnes pratiques et discuter de solutions, partager les résultats de la recherche et aider à trouver des approches harmonisées.